

EXTRAIT

N° 58-2026

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12-06-2026

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CHATILLON Emeline, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, GUERIN Marco, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline, VIGOUROUX Nadine

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COSTE Gisèle donne procuration à BESSA Nicole

EXCUSES : CAMINADE Christelle

ABSENTS : néant

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Monsieur BLOT, adjoint-délégué aux finances, donne lecture de la décision modificative n°4 (DM4),

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19

- présents : 17

- votants : 18

Objet :

FINANCES

Approbation de la
Décision modificative
n°4
Section investissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 578 : Installations générales, ag	25 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	55 000,00
2151 (21) - 577 : Réseaux de voirie	25 000,00		
2188 (21) - 579 : Autres immobilisations co	5 000,00		
	55 000,00		55 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	55 000,00		
	55 000,00		
Total Dépenses	110 000,00	Total Recettes	55 000,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Michel BLOT, adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré,

DECIDE à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de :

APPROUVER la DM4 de la section investissement du budget 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,



Arnaud DEVILLIERS

La Secrétaire de séance,



Véronique ORLANDO

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."